



Plan Qualité de l'Air - Paris Atmosph'Air - Mesures d'accompagnement

Inciter les professionnels à se déplacer en véhicule « propre » (électrique ou GNV)



Objectif

Inciter les professionnels parisiens et de la petite couronne travaillant à Paris à renouveler leur véhicule thermique ancien par un véhicule « propre » électrique ou au gaz naturel.

Cible

L'ensemble des professionnels parisiens et de petite couronne venant travailler à Paris dont les activités nécessitent la détention d'un véhicule de façon permanente.

Trois cibles sont prioritaires :

- Les professionnels parisiens et de petite couronne travaillant à Paris du secteur de la logistique (compte d'autrui) qui sont ceux qui se déplacent le plus dans Paris.

Parc total estimé à 4 500 poids-lourds (PL) et 8 600 véhicules utilitaires légers (VUL). 5% de ce parc seraient des véhicules 1, soit environ 650 véhicules.*

- Les artisans et petits commerçants parisiens et de petite couronne travaillant à Paris, en particulier ceux qui se déplacent le plus en compte propre : secteur du bâtiment, fleuristes et alimentation générale.

Parc de véhicules 1 d'environ 2 000 VUL (enquête CCIP de novembre 2014).*

- Les commerçants des marchés parisiens.

Parc de véhicules 1 estimé à 650 véhicules (PL et VUL).*

→ Soit une cible de 3 300 véhicules au total pour les 1*.



Classes de véhicules :

Véhicules Utilitaires Légers (VUL)

Classe 1 * : Véhicule essence ou diesel pré-euro, euro 0 ou euro 1 (mis en service avant le 1^{er} octobre 1997).

Classe 1 et 2 * : Véhicule diesel euro 2 (mis en service avant le 1^{er} janvier 2001).

Classe 3 * : Véhicule diesel euro 3 (mis en service avant le 1^{er} janvier 2006).

Classe 4 * : Véhicule essence ou diesel euro 4 (mis en service avant le 1^{er} janvier 2011).

Poids Lourds (PL)

Classe 1 * : Véhicule essence ou diesel pré-euro, euro 0, euro 1 ou euro 2 (mis en service avant le 1^{er} octobre 2001).

Classe 2 * : Véhicule diesel euro 3 (mis en service avant le 1^{er} octobre 2006).

Classe 4 * : Véhicule essence ou diesel euro 4 (mis en service avant le 1^{er} octobre 2009).



Aide Financière

Cette aide financière serait accordée dans le cas d'un remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule propre (électrique ou GNV). Les professionnels les plus modestes (sur la base d'un double critère : nombre de salariés et chiffre d'affaires, ou tout autre critère représentatif qui sera discuté avec les représentants des professionnels) concernés par la prochaine restriction de circulation se verront attribuer une aide pour l'achat d'un véhicule neuf ou occasion de motorisation électrique ou GNV correspondant à 15% du prix d'achat HT hors option, plafonnée à 9000 € au maximum selon le type de véhicule (du VUL au poids-lourds).

Cette aide est destinée aux professionnels parisiens et de petite couronne venant travailler à Paris et sera limitée à un seul véhicule par entreprise. Elle devra être concertée avec la Région. Une concertation est en cours avec les professionnels pour préciser les conditions d'attribution de l'aide.

Des dérogations spécifiques et une adaptation éventuelle du calendrier pour certains types de professionnels sont en cours de discussion avec les représentants des instances professionnelles.

Autres aides existantes

- Plages horaires dédiées aux livraisons propres.
- Réseau public de bornes de recharge véhicule électrique.
- Développement d'Utilib', service de véhicules électriques utilitaires en libre-service.
- Aide de l'Etat prévue pour l'achat d'un véhicule propre.